

# fiche d'inscription

## Saison 2024-25



Prénom de l'élève ..... Nom de l'élève .....

Date de naissance ..... Ancien adhérent ?  oui  non

Mail : .....@.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville : .....

Tel : ...../...../...../...../.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

Prénom ..... Nom .....

Tel : ...../...../...../...../.....

DISCIPLINE(S) CHOISIE(S) horaire(s), jour(s) et/ou FORMULE(S)

.....

*Danseur mineur (à compléter si nécessaire)*

### Représentant légal 1

Prénom ..... Nom .....

Tel : ...../...../...../...../..... En qualité de .....

Mail : .....@.....

### Représentant légal 2

Prénom ..... Nom .....

Tel : ...../...../...../...../..... En qualité de .....

Mail : .....@.....

### Personne habilitée à venir chercher l'élève

Prénom ..... Nom .....

Tel : ...../...../...../...../..... En qualité de .....

- J'autorise le professeur ou un responsable à prendre toute mesure utile en cas d'urgence
- Autorisation droit à l'image
- Certificat médical
- J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du Studio Temps de Flèche (verso) et je l'accepte sans réserve

*Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»*

# règlement intérieur



## Conditions d'inscription

Pour les enfants, les dossiers doivent être remis complets au plus tard le 30 Septembre 2024. Tout élève non inscrit à cette date se verra refuser l'accès au cours. Merci donc de nous faire parvenir avant cette date :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée. (voir au dos)
- Un certificat médical de moins de trois mois attestant de la non contre-indication à la pratique de la danse.
- Le règlement de la cotisation annuelle. Réduction famille : -15% dès le 2ème adhérent.
- L'adhésion individuelle : 30€/personne. 15€ jusqu'au 28/06/24.  
L'Adhésion famille : 50€ à partir de 2 membres d'une même famille.

## Cotisations

Le règlement des forfaits annuels est dû à l'inscription.

Le règlement de l'activité doit être effectué, en totalité, en début d'année, par chèque, espèces ou carte bancaire. Pour faciliter le paiement, l'école propose des options de paiement échelonné.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de défection durant l'année, sauf cas de force majeure : incapacité à pratiquer la danse (certificat médical obligatoire) ou déménagement (attestation)

Tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription. Veuillez inscrire le nom et le prénom de l'élève au dos du chèque.

## Planning

Les cours débutent le 9 Septembre 2024 et se terminent le 18 Juin 2025.

Le planning pourra subir quelques changements selon les effectifs de chaque cours.

Le Studio se réserve le droit de modifier le planning ou d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements, ils pourront cependant être remplacés. Un cours pourra être supprimé si le nombre d'adhérents est inférieur ou égal à 5 personnes.

Pour les vacances, le Studio Temps de Flèche suit le calendrier scolaire. Il n'y a pas de cours durant les vacances sauf répétitions exceptionnelles.

## Règles de bonnes conduites

La politesse, la ponctualité et le respect sont de rigueur. Un retard de 10 minutes après le début des cours pourra être toléré. Au-delà de cette marge, les élèves ne pourront pas participer au cours mais seulement y assister. Ils seront en outre autorisés à rester pour s'échauffer s'ils participent au cours suivant.

Par respect pour les professeurs, nous demandons aux élèves de prévenir à l'avance de toute absence. Si l'élève a manqué un cours pour des raisons justifiées, il pourra rattraper son cours dans un délai d'un mois.

Les chaussures sont strictement interdites dans les salles de danse.

L'usage des téléphones portables est interdit dans les studios.

La direction peut interdire l'accès de l'école à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence pourrait porter atteinte au respect des autres individus, à la sécurité ou au bon déroulement des cours.

Merci de ne pas apporter d'objets ou vêtements de valeurs, le studio décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux.

Tous les objets trouvés non récupérés avant la fin de l'année seront redistribués à une oeuvre de charité. Afin de faciliter la restitution des objets et vêtements, il est vivement conseillé à tous les parents d'inscrire le nom de l'enfant sur ses vêtements.

## Tenue

Les tenues de cours sont obligatoires, elles doivent être portées systématiquement à chaque cours (cf tableau des tenues).

Toutes les tenues de cours seront correctes et propres. Le Studio Temps de Flèche bénéficiant de tarifs promotionnels, il vous sera possible de commander vos tenues en début d'année via le Studio (impérativement avant le 1 Octobre 2024).

En classique, le chignon est obligatoire. Merci de prévoir un nécessaire de coiffure.

Pour les autres disciplines, les cheveux longs doivent être attachés et ne pas gêner la pratique de l'activité.

Toutes les activités requérant des baskets exigent qu'elles soient propres et réservées exclusivement à une activité en salle ; merci de prévoir des baskets à semelles blanches.

## Nourriture et boissons

Il est strictement interdit de manger dans les studios et les vestiaires. Seule boisson autorisée : eau.

## Règles de bon fonctionnement

Les élèves et les parents doivent consulter très régulièrement les panneaux d'affichage pour se tenir informés de tout événement particulier ou changement de programme.

## Déroulement des cours

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Des démonstrations auront lieu avant les vacances de Noël.

La directrice du Studio Temps de Flèche se réserve le droit de transférer un enfant dans un cours plus adapté à son niveau.

## Droit à l'image

Mon enfant pourra être photographié, enregistré ou filmé durant ses activités au Studio. L'établissement pourra utiliser, au titre de la promotion de l'image du Studio TDF, pour la conception d'outils de communication ou de publicité, pour lui-même ou pour toute autre personne physique ou morale autorisée, sans contre-partie financière spécifique, ces éventuelles prises de vues ou enregistrement sur tout support, pour une durée de 10 ans.

La signature vaut acceptation des règles et procédures édictées dans ce présent règlement.